

# MAIRIE DE NEUILLY-SOUS-CLERMONT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 19.

Qui ont pris part à la délibération : 19.

Convocation : 24/02/2022.

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CHEMIN, Maire de la commune.

**Présents** : M. Christophe CHEMIN, M. Mathieu BARBERY, Mme Murielle RAVIART, M. Jean-Pierre OCULY, Mme Céline VITEL, M. José MENDES GONCALVES, Mme Anne FRERET, Mme Aline HUTIN, M. Sébastien ROUSSEAU, Mme Sofia GEFFROY, Mme Katia BELLEMOIS, M. Gaëtan DEBAËR, Mme Myriam DRUET, Mme Ingrid D'ARANJO et M. Xavier GÉRARD.

**Excusés** : M. Philippe LEJEUNE qui donne pouvoir à Mme Murielle RAVIART,  
M. Gervais RABASTÉ qui donne pouvoir à Mme Anne FRERET,  
M. Clément DELAHAYE qui donne pouvoir à M. Christophe CHEMIN,  
Mme Mélanie BOULANGER qui donne pouvoir à M. Mathieu BARBERY,

**Secrétaire** : M. Jean-Pierre OCULY.

M. Jean-Pierre OCULY revient sur le point 4 du Conseil Municipal du 21 janvier 2022 afin de préciser que la mise en recouvrement de cotisation de la CNRACL correspond à un rachat de carrière de l'agent concerné.

M. Philippe LEJEUNE souhaite rectifier le point numéro1 du Conseil Municipal du 21 janvier 2022, à savoir qu'il n'est pas contre cette demande précise mais que son vote est motivé par le fait que le budget communal est de plus en plus serré. Il pense qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir cette brèche qui par la suite obligera à accepter d'autre demande d'aide financière par souci d'équité. Par ailleurs il se demande si le point 5 du Conseil Municipal du 21 janvier 2022 n'aurait pas dû être voté en deux points, à savoir le giratoire d'Auvillers différencié de la liaison douce entre les rues d'Auvillers et d'Ansacq.

Après ces précisions le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout du point supplémentaire suivant :

- Encaissement de chèque.

### **1- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ.**

Monsieur le Maire présente l'état détaillé des frais de fonctionnement qui déterminent le montant des frais de scolarité des enfants domiciliés hors commune.

Charges de gestion courante	23 209.27€
Fournitures	12 402.67€
Sorties et transport	0.00€
Personnel	115 779.00€
Total	151 390.94 €

Le nombre total d'enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont à la rentrée de septembre 2021 s'élevait à 204 enfants.

Le montant des frais s'élève donc à 742.11 € / enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réclamer les frais aux communes de résidence des enfants scolarisés à Neuilly-sous-Clermont

### **2- PARTICIPATION AUX FRAIS DES COMMUNES DU RASED.**

Monsieur le Maire présente l'état des frais annuels de fonctionnement du Réseau d'Aide Sociale à l'Enfance en Difficulté (RASED).

Les communes adhérentes participent à hauteur du nombre d'élèves scolarisés sur leur commune au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les frais de fonctionnement se détaillent comme suit :

- Eau	144€
- Electricité + chauffage	1 078€
- Téléphone et internet	765€
- Fournitures éducatives	841 €
- Frais de personnel	972 €
- Assurance	77 €
- Copies	46 €
Total	3923€

Communes	Nombre d'élèves	Participation
Neuilly-sous-Clermont	204	740.33 €
Cambronne-lès-Clermont	130	471.78 €
Syndicat scolaire des Vignes Blanches	150	544.36 €
Nointel	105	381.05 €
Breuil le Sec	255	925.41 €
Breuil le Vert	237	86008 €
<b>TOTAL</b>	<b>1081</b>	<b>3923.00€</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réclamer le prorata des frais de fonctionnement aux communes concernées.

### **3- CONTINGENT SCOLAIRE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le contingent des écoles pour l'achat des fournitures scolaires et les sorties comme suit :

	2021	2022	%
Maternelle Orme	52 € / enfant	52 € / enfant	0.00%
Elémentaire Chaplin	65 € / enfant	65 € / enfant	0.00%
Elémentaire Orme	68 € / enfant	68 € / enfant	0.00%
Voyage	16 € / enfant	16 € / enfant	0.00%
RASED	800 €	800 €	0.00%

### **4- PLAN ARBRE 2022.**

Monsieur le Maire explique qu'un projet de fleurissement et de plantations est en cours.

La Région participe à ce type de projet par le « Plan Arbres ». Il s'agit de planter des arbres de certaines espèces selon un cahier des charges précis et la Région peut aider au financement de près de 90% des dépenses

Le devis s'élève à 815,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la présentation de ce dossier de subvention au Conseil Régional.

### **5- AVENANT CABINET SIMONNEAUX.**

Ce point sera étudié au Conseil Municipal du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022.

### **6- DÉNOMINATION DU CENTRE DE LOISIRS.**

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une voix contre, M Gaëtan DEBAER, valide le nom « Centre de Loisirs Jean-Pierre Thieffaine ».

Une réception officielle aura lieu le samedi 4 juin 2022 à 11h.

### **7- REMBOURSEMENT ARRHEES LOCATION.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des 100.00 d'arrhes versées pour la location de la salle polyvalente aux personnes suivantes :

- M. Mme Didier SELLIER – location des 23-24 avril 2022 – salle relouée

## **8- ENCAISSEMENT DE CHEQUES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement du chèque de 792.01 euros de GROUPAMA en remboursement d'un sinistre sur un véhicule.

## **9- QUESTIONS DIVERSES.**

Mme Ingrid D'Aranjo demande où en sont les travaux du Presbytère.

Monsieur le Maire lui indique que cette année les travaux prévus concernent le porche et le mur extérieur. Les travaux intérieurs sont conditionnés à la mise en service de la nouvelle station d'épuration qui est prévu pour le deuxième semestre 2002 sans plus de précision.

Mme Myriam Druet demande comment obtenir les subventions pour le raccordement au réseau d'eaux usées.

M Le Maire lui explique que les subventions sont maintenant de la compétence de la Communauté de Commune du Clermontois,

## **10- INFORMATIONS DIVERSES.**

► SMBVB – Le rapport d'activités 2021 a été fourni aux membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 20h16.

Le Maire, Christophe CHEMIN.

